



DEPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE  
Commune de Saint-Just Le Martel

A R R E T E - 045-2026

Portant sur la circulation alternée Route du Rouveix  
Pour des travaux de branchement Enedis avec ouverture  
de tranchée

La Maire de la commune de Saint-Just-le-Martel,  
Vu le Code de la Route ;  
Vu le Code de la Voirie Routière, notamment les articles L113-1 et R113-1 ;  
Vu le Code des Communes ;  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, partie législative  
Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes, modifié ;  
Vu l'arrêté du 7 juin 1977 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes, modifié ;  
Vu l'arrêté du 6 novembre 1992 relatif à l'approbation de modifications de l'instruction inter ministérielle sur la signalisation routière, modifié ;  
Vu la demande de l'entreprise BONNEAU TP, représenté par Mme GUERIN Nathalie, reçue à la mairie le 25 juin 2026 pour des travaux de branchement Enedis avec ouverture de tranchée, Route du Rouveix ;  
Considérant qu'il y a lieu d'instaurer une circulation alternée dans un but de sécurité publique sur son parcours,

A R R E T E

- Article 1 :** Vu les travaux de branchement Enedis avec ouverture de tranchée, Route du Rouveix (voir plan joint), une circulation alternée sera mise en place par panneaux à compter du 06 juillet pour une période de 30 jours.
- Article 2 :** La signalisation correspondante s'effectuera et sera mise en place par les soins et aux frais de l'Entreprise GOMILLE, dans les deux sens de circulation, au 3 Route du Rouveix.
- Article 3 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
- Gendarmerie de Saint Léonard de Noblat ;
  - M. le Président de Limoges Métropole ;
  - Le président du département
- Article 4 :** Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.
- Article 5 :** Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Limoges dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à Saint-Just-le-Martel,  
Le 3 juillet 2026

La Maire,

Christelle AUPETIT-BERTHELEMOT



Coordonnées : <gml:Polygon srsName="EPSG:4171"><gml:exterior><gml:LinearRing><gml:posList srsDimension="2">1.38212 45.836883 1.382267 45.83687 1.382122 45.83648 1.381947 45.836514 1.38212 45.836883</gml:posList></gml:LinearRing></gml:exterior></gml:Polygon>